

COLLEX-BOSSY

ZONE DES CONSTRUCTIONS

ÉCHELLE 1: 5000

LÉGENDE :

- 4^{ème} ZONE B, PROTÉGÉE
- 5^{ème} ZONE B.
- ZONE DE BOIS (AIRE FORESTIÈRE)
- ZONE DE BOIS

CE PLAN N'EST VALABLE QUE POUR LES ZONES SOULIGNÉES DANS LA LÉGENDE

Adopté par le Grand Conseil le 6.4.61

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS
SERVICE D'URBANISME
31.5.1961.

